



**Rapport de la délégation parlementaire canadienne
concernant sa participation
au Groupe de travail du Réseau des femmes parlementaires
du Commonwealth (FPC)**

**Section canadienne de l'Association parlementaire du
Commonwealth (APC)**

**Steypning, West Sussex (Royaume-Uni)
Du 24 au 27 février 2017**

Rapport

La délégation de la Section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC), présente à la réunion du Groupe de travail du réseau des Femmes parlementaires du Commonwealth (FPC) au Wilton Park de Steyning, West Sussex (Royaume-Uni), du 24 au 27 février 2017, a l'honneur de présenter ce rapport.

La conférence a réuni des représentantes de toutes les régions de l'APC membres de l'Association parlementaire du Commonwealth.

La région canadienne était représentée par deux déléguées; Yasmin Ratansi, députée, était la déléguée de la Section canadienne.

Voici les participantes à cette réunion :

Présidente du réseau des FPC

L'honorable Noraini Ahmad, députée — Malaisie

Présidente du réseau des FPC

L'honorable Sagufta Yasmin, députée — Bangladesh

Région de l'Afrique

L'honorable Thoko Didiza, députée (membre du Comité d'orientation) – Afrique du Sud; l'honorable Deveena Boygah, députée – Maurice

Région de l'Australie

L'honorable Michelle O'Byrne, députée (membre du Comité d'orientation) — Tasmanie; l'honorable Jenny Aithchison, députée — Nouvelle-Galles du Sud

Îles britanniques et région méditerranéenne (IBRM)

Mme Joyce Watson, députée (membre du Comité d'orientation) – Wales; Mme Margaret Mitchell, députée – Écosse

Région des Antilles, de l'Amérique et de l'Atlantique (AAA)

Mme Joyce Watson, députée (membre du Comité d'orientation) – Wales; Mme Margaret Mitchell, députée – Écosse

Région du Canada

Mme Laura Ross, députée — Saskatchewan; Mme Yasmin Ratansi, députée – Parlement canadien

Région de l'Inde

L'honorable Meenakshi Lekhi, députée (membre du Comité d'orientation) — Lok Sabha; l'honorable Kavitha Kalvakuntla, députée — Lok Sabha

Région du Pacifique

L'honorable Poto Williams, députée (membre du Comité d'orientation et vice-présidente du réseau des FPC) — Nouvelle-Zélande; l'honorable Gatoloaifaana Alesana-Gidlow, députée — Samoa

Région de l'Asie du Sud-Est (ASE)

L'honorable Norliza Abdul Rahim, députée — Malaisie

Conférenciers (non participants)

L'honorable Lechesa Tsenoli, député, président-adjoint du Parlement de l'Afrique du

Sud et champion masculin de l'égalité entre hommes et femmes; l'honorable Hanna Birna Kristjánsdóttir — présidente du Comité directeur du réseau des Femmes parlementaires, ancienne ministre de l'Intérieur et députée d'Islande, et mairesse de Reykjavik; Mme Begoña Lasagabaster — chef de la Section du leadership et de la gouvernance d'ONU Femmes et ancienne députée d'Espagne; Mme Amelia Kinahoi Siamomua — chef, Égalité des genres, Secrétariat du Commonwealth; M. David Donat-Cattin — secrétaire général de l'Action Mondiale des Parlementaires (PGA).

Secrétariat de l'APC

M. Akbar Khan, secrétaire général; Mme Meenakshi Dhar, directrice des programmes; Mme Lucy Pickles, directrice adjointe des programmes/secrétaire particulière adjointe au secrétaire général; M. Jeffrey Hyland — éditeur; M. James Pinnell — adjoint aux programmes

Wilton Park:

Mme Alison Hilliard, directrice de programme; Mme Nandini Mackay — directrice du développement des affaires

Groupe de travail du réseau des Femmes parlementaires du Commonwealth

Le Groupe de travail du réseau des Femmes parlementaires du Commonwealth s'est réuni au Wilton Park (Royaume-Uni) du 24 au 27 février 2017.

Le Groupe de travail s'est réuni à la suite de la nomination de l'honorable Dato Noraini Ahmad, députée (Malaisie), à titre de nouvelle présidente du réseau des FPC, dans le but d'établir un plan stratégique pour la durée de son mandat de trois ans. L'énoncé de mission du réseau des FPC est le suivant : « *Les FPC, en tant que partie intégrante de l'APC, travaillent à améliorer la représentation des femmes dans les assemblées législatives et pour l'avancement de la cause de l'égalité entre les sexes dans tout le Commonwealth.* » Même si le nombre d'assemblées législatives comptant au moins 30 % de femmes a augmenté au sein du Commonwealth et que le nombre d'assemblées où aucune femme ne siège a diminué, bien des gains restent encore à faire. De nombreuses députées ont des mandats plus courts que leurs homologues masculins, on leur offre souvent des portefeuilles considérés comme moins exigeants (c'est-à-dire dans les domaines relatifs au bien-être social) et il existe toujours de fortes différences régionales sur le plan de la représentation.

En tant que réseau de femmes parlementaires dont l'objectif stratégique est *d'augmenter la représentation des femmes dans les parlements et les assemblées législatives des pays du Commonwealth*, le réseau des FPC cherche à encourager les femmes à se présenter aux élections en éliminant les obstacles à leur participation et en facilitant leur contribution professionnelle en tant que membres. En outre, le réseau des FPC veut s'assurer que la question de l'égalité entre hommes et femmes est intégrée dans toutes les activités afin d'aider les assemblées législatives à dépasser la cible de la Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, qui est de compter au moins 30 % de femmes à des postes décisionnels dans tous les organismes représentatifs du Commonwealth.

Objectif du Groupe de travail

Le mode d'organisation du Groupe de travail a permis à la présidente du réseau des FPC de rencontrer les membres du Comité d'orientation du réseau des FPC ainsi que l'ensemble des membres, de renforcer la relation de travail solide au sein du groupe, de développer une compréhension commune des problèmes que doivent affronter différentes régions du Commonwealth, de définir certains défis particuliers et d'illustrer les chevauchements possibles.

Dans le contexte du Groupe de travail, on a aussi examiné les exemples de pratiques exemplaires et de réussite tant dans les régions que dans les sections locales, tout en reconnaissant les obstacles et les déceptions dans les efforts pour augmenter la représentation des femmes. Au moyen de ces discussions, on a pu définir des voies à suivre vers le succès et les obstacles en cours de route, tout en dressant le portrait de ce à quoi ressemble dans les faits la réussite pour le réseau des FPC.

Enfin, le Groupe de travail s'est réuni pour convenir des priorités stratégiques pour l'organisation au cours des trois prochaines années et pour promouvoir les idées et les objectifs qui devront être inclus dans le plan stratégique du réseau des FPC.

Programme du Groupe de travail

Durant ces deux jours, le programme a été structuré comme suit.

Samedi 25 février

- Session plénière sur les défis associés à l'atteinte de l'égalité entre hommes et femmes dans les parlements;
- Séances en petits groupes sur les pratiques exemplaires et les stratégies visant à augmenter la représentation des femmes dans les parlements;
- Discussions régionales sur les défis et les priorités dans chaque région;
- Plénière sur le partage des pratiques exemplaires;
- Séances de retour sur les renseignements recueillis dans les discussions qui se sont déroulées en petits groupes et les discussions régionales.

Dimanche 26 février

- Plénière sur l'atteinte des priorités du réseau des FPC liées à l'égalité entre les hommes et les femmes;
- Séance en petits groupes sur la façon d'aborder les priorités liées à l'égalité entre les hommes et les femmes;
- Séance de retour sur la matière recueillie dans les séances en petits groupes;
- Plénière sur le réseautage et le partage des connaissances;
- Séance de discussions sur les communications du réseau des FPC;
- Séance de discussion sur les prochaines étapes.

Les plénières ont également permis aux membres d'exprimer leurs idées et d'examiner les questions soulevées par les conférenciers. Il est à noter que la séance finale de

discussion sur les prochaines étapes pour le réseau des FPC a donné à la présidente du réseau des FPC l'occasion de présenter la version préliminaire du plan stratégique qui a découlé des discussions tenues.

Séance d'accueil

On a demandé aux membres d'envisager comment on pouvait faire évoluer le réseau des FPC et parvenir au *niveau suivant* sans perdre de vue l'objectif principal qui est d'augmenter la participation des femmes dans les parlements.

Les participantes ont ensuite fait part de leurs espoirs et de leurs attentes pour la fin de semaine, en mettant l'accent tout particulièrement sur les questions suivantes :

- Écouter, apprendre et partager les expériences;
- Comment créer de la valeur en tant que réseau des FPC et la maintenir;
- Élaborer des stratégies réalisables et ambitieuses pour le réseau des FPC;
- Reconnaître et comprendre le pouvoir et le potentiel qui résident dans le fait de réunir les femmes parlementaires;
- Renforcer les réseaux et la coopération régionale;
- Comprendre les différences régionales;
- Éduquer pour fournir aux femmes les moyens d'agir;
- Mener la conversation à l'échelle internationale sur les façons de s'assurer que les femmes participent au processus décisionnel;
- Maintenir la vigilance et l'engagement envers l'énoncé de mission du réseau des FPC;
- Donner aux femmes le pouvoir de se présenter aux élections;
- Apprendre comment inspirer de futures générations de dirigeantes.

La présidente a ensuite invité les membres à examiner l'énoncé de mission du réseau des FPC et à déterminer s'il était possible de le *renforcer* et de le *resserrer*. Le besoin de s'occuper des régions inactives, d'augmenter la coopération régionale, d'améliorer les fonctions de recherche et de développer une *marque* distinctive pour le réseau des FPC, toutes ces questions ont été soulignées comme priorités pour l'avenir du réseau des FPC, avant d'en venir à la conclusion des observations préliminaires.

Mme Meenakshi Dhar et Mme Lucy Pickles du Secrétariat de l'APC ont ensuite présenté une analyse des forces, des faiblesses, des possibilités et des menaces.

Forces

- Valeurs partagées
- Objectifs communs
- Défis communs
- Passion pour la cause
- Régions actives

Faiblesses

- Manque de soutien institutionnel de la part des parlements
- Réseau sous-utilisé
- Viabilité du réseau
- Régions inactives

- Coopération entre les régions
- Sensibilisation

Possibilités

- Apprendre du passé
- Nouvelle présidente du réseau des FPC
- Nouvelle vision de l'APC du secrétaire général (y compris le réseau des FPC)
- Nouvelle vision de l'APC du secrétaire général (y compris le réseau des FPC)
- Investir plus d'énergie et mettre davantage l'accent sur l'égalité entre les hommes et les femmes
- Nouvelle ère de collaboration et de coopération
- Mettre à profit les technologies à notre disposition

Menaces

- Manque de ressources — tant humaines que financières
- Permanence des obstacles pour les femmes à des fonctions officielles et à certains événements de l'APC
- Manque de viabilité du réseau
- Les défis et difficultés diffèrent selon les régions
- Absence de volonté politique d'améliorer les choses

Dans le cadre de cette présentation, on a demandé aux membres d'envisager ce qui suit au cours des deux jours de discussion :

1. **Ordre de priorité** — étant donné que le plan stratégique portera sur les trois prochaines années, déterminer quels thèmes seront abordés et à quels problèmes il faudra s'attaquer;
2. **Responsabilisation** — comment nous engager véritablement et nous rendre mutuellement des comptes dans la concrétisation de la vision et du potentiel du réseau des FPC;
3. **Mesure des réussites** — comment démontrer les retombées du réseau des FPC et comment montrer sa valeur?

Représentation des femmes dans les parlements — surmonter les difficultés

Les membres ont été invitées à examiner le progrès accompli sur le chemin de la parité entre les hommes et les femmes au cours des dix dernières années, les écarts régionaux par rapport à cette évolution, ainsi que les défis et les obstacles à venir. La séance a permis de préparer le terrain et d'établir le contexte par rapport au Commonwealth pour aller de l'avant.

Pointing to the decline in New Zealand from 38% women elected to Parliament in 1996, to the current rate of 33.9%, Hon. Poto Williams highlighted the need to avoid complacency in efforts to maintain gender parity. Constitutionally mandated party lists were also highlighted as an example of disappointment in falling below targets.

1. L'honorable Poto Williams, députée (Région du Pacifique - Nouvelle-Zélande)

Signalant la baisse dans la représentation des femmes en Nouvelle-Zélande, qui est passée de 38 % de femmes élues au Parlement en 1996 au taux actuel de 33,9 %, l'honorable Poto Williams a souligné la nécessité d'éviter toute complaisance dans les efforts pour maintenir la parité entre les hommes et les femmes. Elle a également mentionné la déception qui touche les listes de candidats exigées par la constitution, liste dont les cibles n'ont pas été atteintes.

On a signalé des résultats positifs à Bougainville, en Papouasie–Nouvelle-Guinée, où on a réservé des candidatures électorales à des femmes, et à Samoa où des mesures spéciales temporaires ont été appliquées pour s'assurer que 10 % des sièges de députés étaient occupés par des femmes.

Plusieurs défis et obstacles pertinents ont été illustrés, notamment les arguments sur la méritocratie, le fait que les femmes ne votent pas pour des femmes, les faibles taux de femmes choisies comme candidates pour des sièges qu'il est possible de remporter, ainsi que le processus de sélection rapide qui empêche souvent les femmes de mener une campagne efficace, faute de temps.

Le besoin d'établir des structures qui aident les femmes candidates a été mentionné comme priorité en ce qui a trait aux questions du pouvoir économique et de la situation des femmes. S'agissant du pouvoir économique, ce sont souvent les hommes qui occupent des postes dans les secteurs économiques les plus solides en Nouvelle-Zélande. En ce qui a trait à la situation des femmes dans la société, on a également souligné l'importance des questions comme la violence à l'endroit des femmes, le droit pour les femmes de disposer de leur propre corps, l'équité salariale et le leadership à l'échelle des structures politiques.

2. L'honorable Annette Ferguson, députée (AAA - Guyane)

L'honorable Annette Ferguson a souligné les tendances prometteuses du réseau des Femmes parlementaires dont le nombre de membres a doublé au cours des 20 dernières années, soit de 1995 à 2015, tandis que dans bien des régions du monde entier, les femmes sont de plus en plus nombreuses à la chambre unique ou basse, et à la chambre haute. De grandes différences dans les niveaux de parité entre les hommes et les femmes ont toutefois été signalées dans les Antilles, alors que le taux le plus faible de participation des femmes est de 3,1 %, et le taux le plus élevé, de 33,3 %.

Les raisons attribuables à l'amélioration des taux de participation des femmes dans la région sont, notamment, les changements dans les perceptions culturelles, la participation accrue des femmes à l'éducation et les lois stipulant la participation des femmes dans le processus législatif.

Ont également été mentionnées certaines difficultés, notamment le faible taux des femmes dans des postes de pouvoir, l'exclusion économique, l'accès limité au financement et la participation restreinte à la vie publique. Quand les femmes participent à la vie publique, Mme Ferguson a souligné le besoin de s'interroger à savoir si cette inclusion correspond davantage aux convenances ou au souci de donner aux femmes les moyens d'agir, et si cette participation est legaliste ou idéaliste.

Les changements législatifs et les changements culturels et dans les mentalités concernant le rôle des femmes dans la société, ainsi que des changements aux cadres institutionnels pour s'assurer que les femmes jouent un rôle substantiel dans les secteurs traditionnellement masculins, ont été mentionnés au titre de solutions possibles.

3. L'honorable Meenakashi Lekhi, députée (INDE - Lok Sabha)

L'honorable Meenakashi Lekhi a commencé par demander si les considérations culturelles et sociales amélioreraient la participation des femmes ou si ce n'était pas plutôt l'inverse. Mme Lekhi a également souligné le nombre élevé de femmes dans la politique locale en Inde, car près de la moitié des 2,8 millions de représentants élus sont des femmes. La hausse du nombre de femmes au niveau local en Inde est en partie attribuable à la loi constitutionnelle de 1992 (le 73^e amendement) qui réserve au *moins le tiers des sièges à des femmes*.

Plusieurs questions concernant la participation et la représentation accrues des femmes en politique ont été soulevées. Premièrement, qui tient les cordons de la bourse sur le plan économique et social? Les femmes sont-elles réellement conscientes des politiques qui les touchent? Il faudrait les sensibiliser à cet égard. Enfin, la hausse de la participation des femmes est-elle une question de convenance ou d'habilitation? S'agit-il de respecter des « quotas » ou plutôt de considérations globales quant au rôle que les femmes peuvent jouer pour représenter la société dans les assemblées législatives?

Le besoin de remettre en question les points de vue sociaux sur la question des « genres » et la pertinence a ensuite été soulevé. Pourquoi faut-il que les femmes prouvent leur mérite bien plus que les hommes, et pourquoi un seul sexe a-t-il gardé la mainmise du pouvoir, bien qu'on se pose cette question depuis si longtemps? La séance s'est achevée sur le commentaire selon lequel la mise en valeur du potentiel est essentielle avant de pouvoir insister sur la question de l'inclusion et de la participation des « genres » dans les parlements.

Stratégies pour augmenter la représentation des femmes dans les parlements et pour reproduire des pratiques exemplaires

Les participantes ayant choisi le domaine qui les intéressait au cours des séances d'accueil de la journée précédente, elles se sont rassemblées dans un des trois petits groupes de discussion sur les mécanismes officiels, les mécanismes informels et les champions masculins. Chacun de ces groupes a permis d'approfondir la discussion sur l'un de ces sujets, tandis qu'une participante agissait à titre d'animatrice pour guider la discussion. En soirée, au cours du retour sur les séances, les participantes ont été invitées à faire le point sur la discussion dans leurs groupes respectifs et sur les discussions régionales qui ont suivi. On a demandé aux participantes de fournir des exemples de ce qui avait marché dans leur pays ou région, des difficultés auxquelles elles étaient encore confrontées, des priorités, de la façon dont le réseau des FPC pouvait les aider et en fin de compte, à quoi ressemble le succès. On trouvera ci-dessus le résultat de ce retour sur les séances.

1. Mécanismes officiels pour augmenter la représentation des femmes dans les assemblées législatives.

Animatrice : Mme Joyce Watson, députée (IBRM – Pays de Galles)

Exemples de ce qui a porté ses fruits

- Des structures officielles dans les partis qui favorisent les candidatures de femmes (c'est-à-dire les listes);
- Les modifications législatives ou constitutionnelles, ainsi que le besoin de mobiliser les collègues masculins dans ces changements;
- Des structures qui offrent une formation aux femmes candidates pour qu'elles sachent à quoi s'attendre en faisant campagne et dans la vie parlementaire.

Difficultés

- Les partis n'ayant aucune mesure de discrimination positive à l'endroit des candidatures de femmes;
- La menace de complaisance et la perte d'élan;
- Les points de vue négatifs sur le réseau de femmes parlementaires dans la société et dans les médias.

Priorités

- Sensibilisation aux questions;
- Mise en valeur du potentiel;
- Changements faciles à reproduire;
- Constitution de bases de données/ressources;
- Promotion d'un processus de discrimination positive.

Rôle du réseau des FPC

- Mettre de l'avant des messages positifs en tant que réseau;
- Mobiliser les hommes pour qu'ils parlent de ces questions dans la vie politique en général;
- Examiner toutes les lois dont on parle dans la vie politique en général.

Réussite

- Meilleure représentation des femmes en politique;
- Intégration des questions ayant trait aux « genres »;
- Éventail élargi de rôles assumés par les femmes/l'amélioration des rôles;
- Davantage de femmes de pouvoir qui aident d'autres femmes.

2. Mécanismes informels pour augmenter la représentation des femmes dans les assemblées législatives

Animatrice : L'honorable Laura Ross, députée (CANADA — Saskatchewan)

Exemples de ce qui fonctionne

- Mobilisation des femmes dans les collectivités;
- Programmes éducatifs pour illustrer ce qui est attendu dans les rôles parlementaires;
- Utilisation des médias au moment de rencontrer les femmes dans la société (c'est-à-dire des vidéos des FPC).

Difficultés

- Les stéréotypes féminins;
- Les relations avec les médias.

Priorités

- Améliorer la mobilisation;
- Répandre le message du réseau des FPC;
- Travail intergénérationnel.

Rôle du réseau des FPC

- Travailler avec des partenaires qui ont la même vision des choses;
- Créer une vidéo pour faire connaître les FPC et sensibiliser à l'importance de la participation des femmes dans le processus décisionnel.

Réussite

- Davantage de femmes occupent des fonctions officielles, y compris des rôles de représentation sur le terrain;
- Davantage de femmes qui accordent de la valeur à leurs propres qualifications.

3. Comment engager des champions masculins dans la campagne afin d'augmenter la représentation des femmes dans les assemblées législatives.

Animatrice : L'honorable Lechesa Tsenoli (AFRIQUE – Afrique du Sud)

Exemples de ce qui fonctionne

- Identifier les champions masculins pour la budgétisation sexospécifique dans tous les ministères;
- Programme de sensibilisation auprès des députés, tant masculins que féminins;
- Caucus de l'égalité entre les sexes qui comprend des femmes et des hommes, avec du financement du Parlement.

Difficultés

- Portraits de femmes parlementaires dans les médias;
- Que les femmes continuent de s'affirmer et ne tombent pas dans la complaisance.

Priorités

- Champions masculins régionaux;
- Accent mis sur les programmes de sensibilisation, où les hommes et les femmes partagent une plateforme de promotion de l'égalité entre hommes et femmes;

- Relations améliorées avec les médias.

Rôle du réseau des FPC

- Les membres hommes et femmes de l'APC devront organiser une tournée et mettre l'accent sur la représentation des femmes dans les parlements;
- Inviter des hommes à mener la Campagne du ruban blanc (25 novembre);
- Développer des relations avec les intervenants principaux – p. ex. les ONG/OSC/universités.

Réussite

- Davantage de champions masculins qui se rallient à la cause par fierté plutôt que par obligation.

Après la période de commentaires, les participantes ont examiné les questions soulevées, assorties des observations clés formulées ci-dessous.

Les participantes ont souligné le besoin d'une formation médiatique améliorée des femmes parlementaires et des candidates, en tenant compte de leur position unique. Cette formation devrait servir à atténuer les effets des injures dirigées contre les femmes parlementaires, en particulier dans les médias sociaux. Les membres ont aussi suggéré que le réseau des FPC table sur sa position pour contrer les médias qui véhiculent de l'information mensongère ou inexacte sur les femmes parlementaires. Dans la même veine, on a suggéré qu'en améliorant les fonctions de recherche et en mettant à profit le réseau, les FPC pourraient devenir des pourvoyeuses d'information, et ses membres pourraient devenir des *expertes* et des *journalistes d'enquête*.

La question des champions masculins de l'égalité entre hommes et femmes a été posée. Certaines participantes ont fait valoir que les hommes devaient assumer un rôle de premier plan dans l'éducation de leurs pairs et de leurs collègues, et interroger la perception qu'on a dans la société des femmes en politique. Les participantes ont convenu que les champions masculins devaient diriger certains aspects, notamment ceux entourant la *Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes*. En revanche, d'autres participantes ont manifesté des inquiétudes sur le fait d'inviter des membres masculins dans l'espace des FPC, car certaines femmes étaient d'avis que la présence de membres masculins était susceptible de compromettre l'environnement du réseau des FPC comme tribune de discussion exempte de risque.

De plus, on a abordé le besoin d'élargir le réseau des FPC et insisté sur la nécessité de mobiliser les personnes d'influence et d'autres institutions, par exemple les universités. Dans la même veine, le besoin d'aide, à la fois sur le plan financier et sur celui des ressources, a été souligné comme une condition préalable à l'amélioration de l'interaction avec les régions. La mesure et l'évaluation ont été désignées comme une nécessité déterminante pour assurer le succès de ces entreprises.

Pratiques exemplaires : Leçons à retenir et véhicules de diffusion

Les membres du Groupe de travail ont été invitées à discuter du soutien que le réseau des FPC pourrait apporter aux femmes en poste au Parlement et de la forme que ce soutien pourrait prendre afin d'être le plus efficace possible.

L'honorable Thoko Didiza, députée (AFRIQUE – Afrique du Sud)

L'hon. Thoko Didiza a commencé par souligner le besoin de poursuivre les initiatives de mobilisation dans la société civile, mais aussi de poursuivre la réflexion et d'entretenir le dialogue entre les parties afin de maintenir le dévouement à la cause. Elle a également fait valoir que l'espace parlementaire peut servir à chercher des solutions aux problèmes qui le concerne en soulignant que le changement opéré dans cet espace physique exigeait que les parlements deviennent plus inclusifs aux yeux de la société.

Elle a insisté sur l'importance du langage, en particulier sur le besoin d'employer un langage homogène dans la législation afin que chacun puisse le comprendre, quels que soient son milieu social et son niveau de scolarité. Elle a mentionné que pour assurer une transition en douceur vers la vie parlementaire, il était essentiel que tous les nouveaux parlementaires sachent comment ce milieu fonctionne et qu'ils puissent compter sur des réseaux de soutien par l'intermédiaire de caucus multipartites ainsi que sur des mécanismes d'aide au renforcement des capacités. Elle a déclaré qu'entre autres ressources, le financement des FPC aide les femmes parlementaires à comprendre la nature de leurs fonctions et à s'en acquitter. Selon elle, l'action militante contribue également pour beaucoup à faire avancer la parité hommes-femmes.

Elle a nommé d'autres exemples de ce que la collaboration entre les FPC et des organismes multilatéraux a permis d'accomplir et a insisté sur la nécessité de poursuivre sur cette lancée. Plus pertinemment, elle a laissé entendre que le partenariat entre les FPC et la RCGC pourrait être plus efficace, ce dernier étant perçu par plusieurs comme un simple organe de discussion dont la capacité d'action est limitée.

L'honorable Shirley Osborne, députée (AAA – Montserrat)

L'hon. Shirley Osborne a parlé des principaux défis à surmonter dans les Antilles : le roulement constant du personnel parlementaire, une société patriarcale et la difficulté des communications. Elle a mentionné qu'il est particulièrement difficile d'établir des réseaux de soutien dans la région.

Elle a ensuite évoqué quatre façons par lesquelles les FPC pourraient aider les femmes à faire leur place au Parlement. Premièrement, en versant du soutien financier aux régions et aux sections. Deuxièmement, en mettant en contact les administrations régionales avec des organismes régionaux, par exemple l'administration de la région des AAA avec la CARICOM et la banque de développement régional des Caraïbes, et en veillant à maintenir ces liens parce que si la volonté de collaborer ne manque pas, les moyens, eux, sont souvent insuffisants. Troisièmement, en aidant les femmes parlementaires à trouver des moyens de se maintenir au pouvoir, et ce, dans une pluralité de portefeuilles pour ce qui est des femmes ministres, et en permettant aux femmes de passer le flambeau à une nouvelle génération de dirigeantes. Quatrièmement, le réseau des FPC doit procéder à une autocritique; en tant qu'organisme, il doit se donner plus de visibilité.

L'honorable Noraini Ahmad, députée (ASE – Malaisie)

L'hon. Noraini Ahmad a souligné le besoin de reconnaître que le réseautage est l'interaction entre l'établissement de relations, la coopération, la collaboration, la participation et l'inspiration. Elle a cité le plan-cadre sur la connectivité de l'ANASE comme exemple d'une bonne pratique permettant d'accroître la connectivité. Elle a évoqué le rôle important que les jeunes jouent dans la connexité numérique et l'espace entrepreneurial en soulignant le besoin d'exploiter la technologie pour accroître la connectivité.

Elle a également évoqué l'interaction entre les ministères et organismes, d'une part, et les organismes de soutien comme les ONG, d'autre part, en donnant l'exemple de KWPKM, un institut de facilitation de l'information et de diffusion du savoir que l'on devrait considérer comme un modèle de pratique exemplaire.

L'honorable Michelle O'Byrne (AUSTRALIE – Tasmanie)

Sous le rapport du renforcement des capacités, l'hon. Michelle O'Byrne a mentionné la transition que de nombreuses femmes parlementaires doivent opérer au sortir du Parlement. Souvent, les femmes ne vivent pas ce processus de la même manière que les hommes, ces derniers étant fréquemment nommés à des conseils d'administration de grandes entreprises, alors que les femmes reprennent habituellement le rôle qu'elles occupaient auparavant. Selon elle, le langage joue pour beaucoup dans cette situation, parce que bien des femmes ne savent pas se mettre en valeur, s'exprimant au *nous* plutôt qu'au *je*.

Les FCP pourraient les aider à cet égard en intégrant une exigence en matière d'égalité entre les sexes dans le programme de formation parlementaire de l'APC afin qu'on y enseigne l'autopromotion et que les participantes en retirent un résultat tangible, à savoir des compétences précieuses et transférables. De plus, si les FCP mettaient sur pied une association des anciennes parlementaires, cette dernière pourrait offrir de l'encadrement, des possibilités de réseautage et une base de données sur les compétences transférables. Mme O'Byrne a mentionné qu'un réseau de ce genre est en train de se constituer en Australie.

Établissement des priorités des FPC relatives aux politiques en matière d'égalité entre les sexes et des moyens de les réaliser

Les membres ont été invitées à réfléchir aux principaux secteurs de politique qui influent sur le bien-être social et économique des femmes ainsi qu'aux priorités relatives aux politiques en matière d'égalité entre les sexes auxquelles les FPC devraient se consacrer pendant les trois prochaines années.

Mme Amelia Kinahoi Siamomua (Secrétariat du Commonwealth)

Mme Siamomua a commencé par réaffirmer l'engagement du Secrétariat du Commonwealth à l'égard de la question de l'égalité entre les sexes en attirant l'attention des membres sur l'article de la Charte du Commonwealth de 2013 qui traite de l'égalité et de l'autonomisation des femmes, sur le mandat confié à la RCGC en 2015 et sur la politique en matière d'égalité entre les sexes dont le Secrétariat du Commonwealth s'est doté en 2012. Les quatre secteurs d'intervention prioritaires du Secrétariat sont

l'émancipation économique des femmes, l'accession des femmes au pouvoir, l'éradication de la violence faite aux femmes et aux filles, de même que la dimension hommes-femmes dans le dossier des changements climatiques. L'intégration des questions d'égalité entre les sexes dans toutes ses activités figure également en bonne place dans son plan stratégique. Ces quatre secteurs de priorité sont également nommés « secteurs d'investissement stratégiques », même si le Secrétariat est conscient que la quantité de ressources qu'il peut investir est limitée.

Le Secrétariat du Commonwealth travaille également à l'élaboration d'un cadre afin de rendre compte des résultats atteints dans ces quatre secteurs de priorité. Ce cadre l'aidera à analyser ses objectifs par rapport à deux axes : les changements observés à l'échelle officielle et informelle, d'une part, et les changements observés à l'échelle individuelle et institutionnelle, d'autre part. Selon ce cadre, un changement législatif ou une initiative d'orientation indiquerait un changement officiel à l'échelle institutionnelle, tandis qu'un changement dans la mentalité des hommes et des femmes serait considéré comme un changement informel à l'échelle individuelle.

Le Secrétariat du Commonwealth a également inscrit le renforcement des partenariats au rang de ses priorités et a chargé la Fondation du Commonwealth de collaborer avec des organisations de la société civile des pays membres du Commonwealth. Mme Siamomua a mentionné que le potentiel des alliances avec la Commission de la condition de la femme de l'ONU était insuffisamment exploité.

Begoña Lasagabaster (ONU Femmes)

Mme Lasagabaster a commencé par mentionner qu'il y a un décalage entre les engagements en matière de parité hommes-femmes qui sont pris dans les hautes sphères politiques et les résultats concrets qui sont produits par les politiques nationales. Elle a ensuite dénoncé les inégalités croissantes dans les pays et la partialité qui continue de s'exercer à l'égard des femmes, deux importants problèmes sociaux sous le rapport de la parité hommes-femmes.

Elle a parlé du besoin de réduire la complexité de l'analyse de l'intersectionnalité en proposant pour ce faire les cinq stratégies de mise en œuvre suivantes :

- Lois, politiques et stratégies;
- Des institutions et des mécanismes solides pour assurer la mise en œuvre;
- L'évolution des normes sociales et des stéréotypes sexospécifiques;
- Des investissements monétaires et technologiques pour combler le déficit *d'investissement*;
- La mesure et l'utilisation accrues de données.

Ces stratégies ont été envisagées en parallèle avec la nécessité d'intensifier la mobilisation et les partenariats.

À la suite de ces exposés, les membres du Groupe de travail ont souligné que dans bien des cas, il est nécessaire de changer les mentalités dans la société en général et pas seulement dans la sphère politique. Elles ont également mentionné que les femmes dirigeantes doivent rendre compte de leurs actions afin de démontrer que la parité hommes-femmes dans les hautes sphères a une véritable utilité, qu'elle n'est pas

seulement symbolique et ne sert pas à des fins strictement statistiques. Les membres ont également souligné qu'il faut tenir compte des différences entre les régions au moment de concevoir des propositions et des stratégies.

Après cette séance, on a demandé aux membres du Groupe de travail de nommer trois secteurs d'intervention prioritaires pour les FPC. Leurs recommandations ont ensuite été regroupées sous trois thèmes : la violence faite aux femmes et aux filles, l'accès des femmes au pouvoir et l'émancipation économique des femmes. Ces trois sujets ayant été acceptés par les membres, on a ensuite réparti ces dernières en trois groupes, chacun étant chargé de répondre aux questions suivantes afin d'établir l'orientation future des FPC.

- À quels défis les FPC devraient-elles se consacrer en priorité dans votre région?
- De quel genre de soutien avez-vous besoin pour surmonter ces défis?
- Comment définirez-vous le succès des FPC dans votre région?
- Comment pouvons-nous mesurer ce succès et recueillir de la rétroaction?

Mesures que les FPC peuvent prendre à l'égard des priorités en matière d'égalité hommes-femmes

Au cours de cette séance de rétroaction, les membres du Groupe de travail ont été invitées à commenter les pratiques exemplaires, les stratégies et les recommandations proposées par les groupes de discussion tenus au cours de la matinée. Les sujets abordés par ces trois groupes étaient les suivants : la violence faite aux femmes et aux filles, l'accès des femmes au pouvoir et leur émancipation économique. La rétroaction recueillie est résumée ci-dessous.

1. Violence faite aux femmes et aux filles

Animatrice : Mme Margaret Mitchell, députée (IBRM – Écosse)

Les membres ont senti le besoin de reconnaître les diverses formes de violence telles que la violence physique, émotionnelle, sexuelle et psychologique, ainsi que les divers contextes et milieux dans lesquels elle se produit, par exemple en période de conflit. Elles ont mentionné que les FPC devaient transmettre un message de tolérance zéro.

Elles ont mentionné qu'il faudrait effectuer des recherches sur les effets socioéconomiques de la violence faite aux femmes et évaluer les retombées du financement en la matière, mais aussi recueillir et analyser des données *pertinentes*. Ces données et les résultats de ces recherches pourraient ensuite être diffusés auprès des membres afin de mettre en lumière des pratiques exemplaires et de comparer les coûts à la fois sociaux et économiques de la violence à l'endroit des femmes dans leurs pays respectifs.

Elles ont également proposé de lancer des campagnes de sensibilisation auprès des hommes et des utilisateurs de médias sociaux, par exemple en leur demandant : « Et si c'était votre fille? »

2. L'accès des femmes au pouvoir

Animatrice : l'hon. Jenny Aitchison, députée (AUSTRALIE – Nouvelle-Galles du Sud)

Les participantes à ce groupe ont indiqué qu'il était essentiel de promouvoir auprès des filles, dès leur enfance, leur potentiel en tant que futures dirigeantes, mais qu'il fallait également mettre en relief les obstacles à la participation des femmes dans les sphères d'influence et tâcher de les éliminer.

Elles ont parlé de la formation des jeunes femmes en particulier, ainsi que du besoin de les sensibiliser à l'utilisation des médias sociaux et aux dangers qui s'y rattachent. Cette formation devrait également traiter des dangers d'Internet en général, comme le trolling, les stéréotypes sexospécifiques qui y sont véhiculés et la violence politique.

Il faudrait recourir davantage aux FPC pour établir des liens entre les régions afin que celles-ci mettent en commun leurs pratiques exemplaires et leurs connaissances, mais aussi pour tisser des liens avec les ministres en fonction et les anciennes parlementaires. Les avantages de ce réseautage devraient être communiqués plus efficacement afin de faire circuler les bonnes nouvelles et de promouvoir une plus grande participation. Cette suggestion a été formulée dans le cadre d'un modèle de carrefour d'échange.

3. Émancipation économique des femmes

Animatrice : Mme Yasmin Ratansi (CANADA – Parlement canadien)

Les membres ont mis en relief trois aspects clés de l'émancipation économique des femmes : l'éducation, l'élimination de la pauvreté et la nomination de femmes à des conseils d'administration. Elles ont prié les FPC de se pencher sur la question de la discrimination économique à l'endroit des femmes, de chercher des moyens de renforcer leur présence dans les conseils d'administration et de réaliser un examen approfondi de la responsabilité sociale des entreprises. Elles ont souligné qu'à cet égard, le leadership devait contribuer à la cohésion et non à la division.

Les membres ont mentionné que la budgétisation sexospécifique contribuerait à favoriser l'émancipation économique des femmes dans les pays du Commonwealth, car cet outil de planification et d'exécution des budgets tient compte de la spécificité des sexes et permettrait d'intégrer les questions d'égalité entre les sexes dans tous les services parlementaires. Cependant, les participantes étaient conscientes qu'il n'existe pas de solution unique. Les FPC devraient donc permettre aux régions de trouver leurs propres solutions. Par ailleurs, le dialogue interrégional sur les pratiques exemplaires et le recours aux partenariats avec d'autres organismes figuraient également sur leur liste des priorités.

Renforcement des réseaux et mise en commun des connaissances : Leçons retenues

Les membres ont été invitées à réfléchir aux façons dont les FPC pourraient exploiter leur réseau de contacts ainsi qu'à de nouvelles possibilités d'action et d'apprentissage.

M. David Donat Cattin (Action Mondiale des Parlementaire)

M. Donat Cattin a commencé par souligner que les organisations devaient intégrer les questions d'égalité entre les sexes dans leur gouvernance, leur structure et leurs campagnes et il a fait valoir que cet exercice d'intégration avait été crucial pour l'AMP. Selon lui, il est essentiel que les organisations se dotent de règles internes pour ce

faire. Par exemple, l'AMP s'est donnée pour règle que l'équilibre entre les deux sexes ne dévie pas au-delà d'un ratio de 60 % pour 40 %. Lorsqu'elles cherchent à élargir leur réseau de contacts, les organisations devraient tâcher de s'associer à d'autres organisations partageant les mêmes valeurs.

Selon lui, il est essentiel d'assurer un suivi des initiatives de développement des connaissances et de réseautage parce que l'organisation doit aller au-delà du simple exercice de réflexion pour mettre en place des plans stratégiques solides fondés sur des résultats réalisables, établir ses priorités et en mesurer les retombées afin de les améliorer. Les organisations devraient s'en rapporter à leurs membres les plus actifs pour ce qui est de fournir de l'information et de concevoir des projets. De la sorte, elles s'assurent de confier ces responsabilités aux bonnes personnes, sans égard à leur sexe.

Hanna Birna Kristjánsdóttir (Forum mondial des femmes parlementaires)

Mme Hanna Birna Kristjánsdóttir a commencé son exposé en annonçant que, bien que la parité hommes-femmes soit une priorité mondiale, nous sommes encore loin de toucher au but. À cet égard, la solution réside dans la coopération, mais il importe avant tout que les parties abordent la question de façon impartiale. En dépolitisant la question de l'égalité entre les sexes, on permet aux femmes de se l'approprier. Mme Birna Kristjánsdóttir a également évoqué l'importance des partenariats, en plus d'une utilisation judicieuse des campagnes et des recherches, pour promouvoir la présence des femmes au Parlement et pour les aider à se maintenir en poste.

Il faudrait se servir des forums de femmes pour parvenir à un consensus sur la question au lieu de continuer à en débattre, mais aussi pour mettre en valeur des femmes parlementaires comme modèles à suivre pour les futures dirigeantes. Ces forums et ces modèles devraient véhiculer le message que les filles n'ont pas besoin de changer pour s'adapter à la sphère politique, mais plutôt que la sphère politique doit évoluer pour être plus sensible à la spécificité des sexes.

Communications des FPC

M. Jeffrey Hyland (Secrétariat de l'APC)

M. Jeffrey Hyland a commencé par affirmer que les FPC pourraient améliorer leurs occasions de réseautage en ayant recours aux médias traditionnels et sociaux pour mobiliser leurs partenaires ainsi que leurs publics cibles régionaux et internationaux. Le sujet a ensuite été divisé en trois questions :

- *Que voulons-nous dire?(message)*
- *À qui voulons-nous le communiquer? (public cible)*
 - *De quelle façon voulons-nous le communiquer et quels sont les moyens les plus efficaces d'atteindre notre public cible? (méthode)*

En ce qui a trait au message, on a évoqué les objectifs généraux du réseau des FPC sous le rapport de la sous-représentation chronique des femmes dans les parlements, de même que le travail qu'il a réalisé à l'égard des inégalités entre hommes et femmes. Pour ce qui est des divers publics cibles, on a recommandé que les parlementaires des

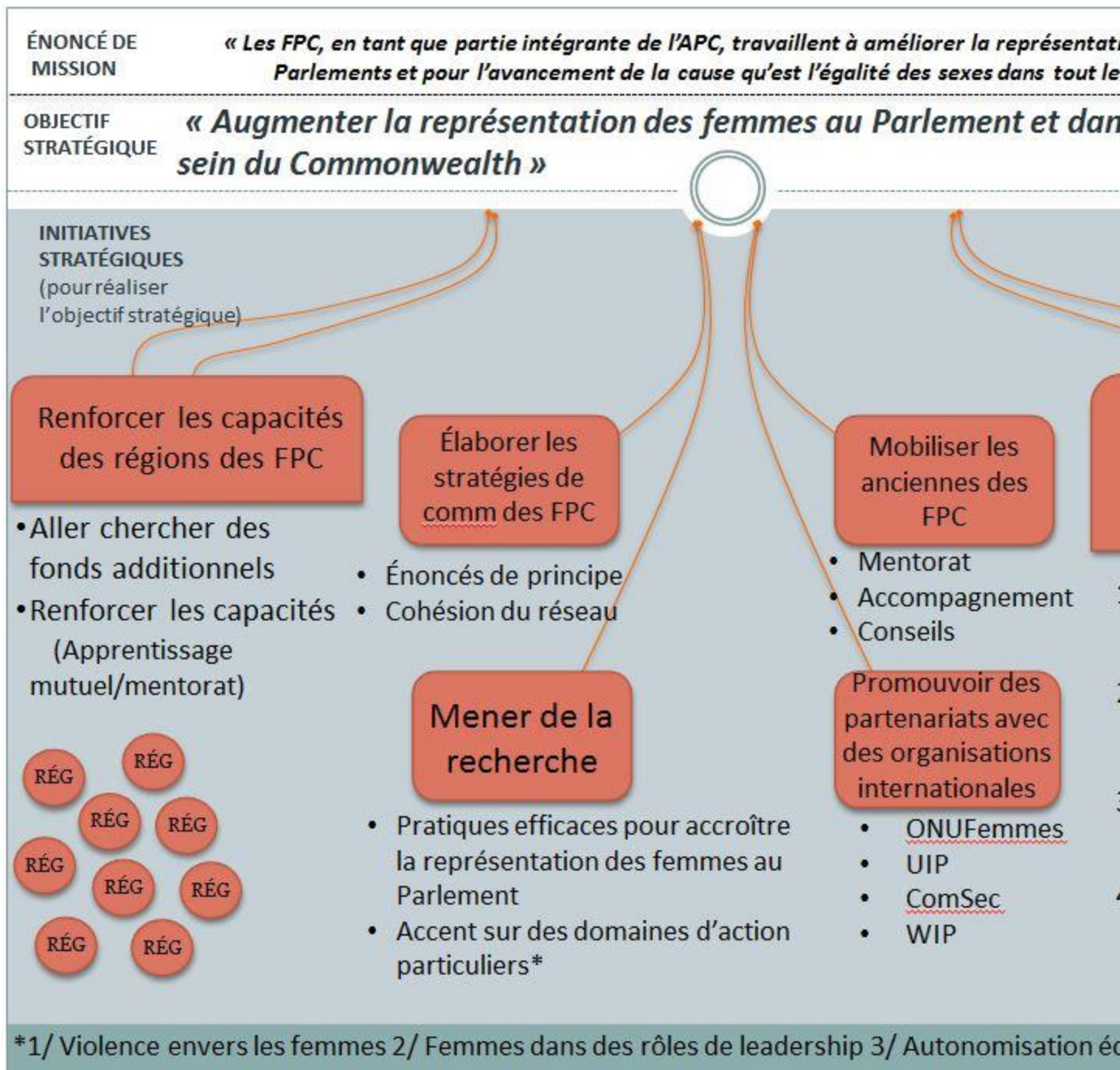
deux sexes, les femmes parlementaires en herbe, les femmes qui aspirent à une carrière de parlementaire, le personnel et les réseaux parlementaires, les organismes internationaux et les médias soient tous considérés comme des publics cibles auprès desquels il faudrait diffuser le message des FPC.

On a proposé diverses méthodes pour véhiculer le message des FPC, notamment des publications dans la revue *The Parliamentarian*, comme la chronique régulière de la présidente des FPC, des articles sur l'égalité entre les sexes et des dossiers spéciaux sur les questions sexospécifiques. Parallèlement, on a suggéré de diffuser ce message en ligne en ajoutant des pages Web spécialisées sur le site de l'APC, en publiant des liens vers des articles pertinents et en créant des comptes dans les médias sociaux.

Parmi leurs commentaires, les membres ont souligné le potentiel d'autres plateformes des médias sociaux, dont *Thunderclap*, non seulement pour diffuser le message des FPC, mais aussi pour lancer un appel à l'action en faveur du renforcement de la parité hommes-femmes. On a en outre laissé entendre que si les membres recevaient des publications comme *The Parliamentarian* en format numérique, elles pourraient ensuite les transmettre plus efficacement à leurs collègues et à leurs pairs. Ces considérations ont été prises en note en vue de l'élaboration d'une stratégie de communication pour les FPC.

Conclusion et prochaines étapes

Pour clore la réunion, l'hon. Noraini Ahmad a proposé un modèle pour le plan stratégique des FPC qui tient compte des propos échangés et des propositions formulées au cours de l'événement. Les membres ont ensuite été invitées à commenter ce modèle. Elles ont accueilli favorablement la stratégie proposée et ont souligné que le schéma présenté était fidèle aux propos du Groupe de travail ainsi qu'aux priorités qu'elles avaient recommandées. Elles ont particulièrement apprécié les thèmes définis, à savoir la violence faite aux femmes, l'accession des femmes au pouvoir et l'émancipation économique. Les membres ont convenu qu'il faudrait veiller au renforcement des capacités, non seulement des régions des FPC, mais aussi des membres elles-mêmes. Voici la stratégie schématisée que l'on a proposée aux membres.



Pour conclure, les membres ont été invitées à formuler un engagement personnel qu'elles mettront en œuvre dans leur région respective ainsi qu'un résultat souhaité des travaux des FPC. Voici quelques engagements et résultats souhaités qui ont été formulés lors de cette séance.

Engagements

- *Dynamiser la formation en leadership dans ma région en partenariat avec le gouvernement et des ONG.*

- *Mobiliser les membres actuelles et anciennes des FPC pour qu'elles deviennent des mentores et des modèles pour les femmes qui aspirent à devenir députées ou qui viennent d'être nommées députées.*
- *Faire connaître les priorités et les nouvelles orientations des FPC à mes collègues.*
- *Renseigner les jeunes femmes sur les bons et les mauvais côtés des médias sociaux.*
- *Dresser la liste de ce qui se fait et pourrait se faire dans ma région, puis en informer les autres régions.*
- *Promouvoir les FPC et mobiliser des groupes de femmes de ma région afin que l'intégration des politiques d'égalité entre hommes et femmes fasse partie de leur vocabulaire.*
- *Lancer une section des FPC dans ma région et faire en sorte qu'elle soit dynamique.*
- *Informers les députés des travaux des FPC pour qu'ils se sentent inclus.*
- *Évaluer les politiques pour en déterminer les répercussions sur l'un et l'autre sexe.*

Résultats souhaités des travaux des FPC

- *Concevoir des badges des FPC et les distribuer afin de rehausser leur visibilité.*
- *Enseigner la budgétisation sexospécifique aux femmes parlementaires.*
- *Faire en sorte que les informations et les ressources soient plus accessibles.*
- *Communiquer des exemples de pratiques exemplaires aux membres des FPC et aux secrétariats des sections en vue de stimuler l'activité dans toutes les sections.*
- *Se donner comme objectif à long terme de promouvoir la représentation des femmes dans les parlements.*
- *Promouvoir activement les possibilités de mentorat par d'anciennes députées et aider les femmes à se maintenir en poste dans les parlements.*
- *Trouver des moyens d'intensifier la formation en leadership.*

Après la conclusion de la réunion du Groupe de travail, le Secrétariat de l'APC a pris immédiatement les mesures suivantes.

- *Mise sur pied d'un groupe WhatsApp pour permettre aux membres du Groupe de travail de rester en contact.*
- *Publication d'un communiqué de presse sur le Groupe de travail sur le site Web du Secrétariat de l'APC.*
- *Envoi d'un message demandant aux régions de faire circuler leurs données et leurs pratiques exemplaires.*
- *L'ACP a communiqué avec le Secrétariat du Commonwealth pour lui demander sa collaboration lors du Forum des femmes de la RCGC de 2018.*
- *La présidente des FPC a envoyé un message à Mme Cressida Dick pour la féliciter d'être devenue la première femme nommée commissaire de la police métropolitaine au Royaume-Uni.*

Le Secrétariat de l'ACP a également commencé à travailler sur son objectif à long terme de conception d'un nouveau plan stratégique, qu'il présentera au Comité d'orientation lors de sa réunion à Darwin, en Australie, en avril 2017.

Il est possible de consulter le compte rendu complet (en anglais seulement) de cette réunion du Groupe de travail, dont des extraits ont servi à préparer ce rapport, sur le site Web suivant : <http://www.cpahq.org>

Respectueusement soumis,

Yasmin Ratansi, députée
Présidente de la Section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth
(APC)

Dépenses de voyage

ASSOCIATION	Section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC)
ACTIVITÉ	Réunion du Groupe de travail du réseau des Femmes parlementaires du Commonwealth (FPC)
DESTINATION	Steyping, West Sussex (Royaume-Uni)
DATES	Du 24 au 27 février 2017
DÉLÉGATION	
SÉNAT	
CHAMBRE DES COMMUNES	Mme Yasmin Ratansi, députée
PERSONNEL	
TRANSPORT	0,00 \$
HÉBERGEMENT	0,00 \$
HOSPITALITÉ	0,00 \$
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	0,00 \$
CADEAUX OFFICIELS	0,00 \$
DIVERS / FRAIS D'INSCRIPTION	0,00 \$
TOTAL	0,00 \$

* Toutes les dépenses connexes ont été remboursées par le réseau des Femmes parlementaires du Commonwealth (FPC) - Région canadienne.